

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Marrakech (Maroc), 27 juin 2019

Communiqué du GAC - Marrakech (Maroc)¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Marrakech (Maroc) du 24 au 27 juin 2019.

Soixante-et-onze (71) membres du GAC et six (6) observateurs ont assisté à la réunion en personne. Six (6) membres du GAC ont participé à la réunion à distance.

La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre de la 65e réunion de l'ICANN. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- L'évolution du modèle multipartite de l'ICANN
- Les codes de pays à 2 caractères en tant que domaines de second niveau
- La durabilité des initiatives de renforcement des capacités du GAC
- Les protections des OIG
- L'enregistrement des domaines et les aspects liés à la protection des données - RGPD/EPDP
- Les candidatures .AMAZON

¹ L'historique des communiqués du GAC, contenant le dernier avis du GAC sur ce sujet ou d'autres sujets, est disponible sur : <https://gac.icann.org/contentMigrated/GAC-Communique>

Le GAC a demandé au Conseil d'administration de l'ICANN de réfléchir à un modèle durable d'initiatives de renforcement des capacités du GAC dans le cadre de la planification stratégique de l'ICANN, et notamment de l'affectation de ressources adéquates et des cycles budgétaires.

À propos des candidatures .AMAZON, plusieurs membres du GAC ont fait part de leurs craintes concernant :

- la récente décision du Conseil d'administration jugeant acceptable la proposition de la société Amazon en date du 17 avril 2019 ;
- la récente décision du Conseil d'administration enjoignant à l'organisation ICANN de continuer à traiter les candidatures .AMAZON conformément aux politiques et procédures du programme des nouveaux gTLD ; et
- la possibilité que la décision prise dans l'affaire .AMAZON constitue un précédent pour des affaires similaires de délégation de chaînes sensibles qui, selon le GAC, soulèveront à l'avenir des préoccupations d'intérêt public.

Plusieurs membres ont fait référence au communiqué du GAC d'Abou Dabi de l'ICANN60 dans lequel le GAC a reconnu « la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable dans l'affaire des candidatures du gTLD .Amazon pour les pays affectés et pour la société Amazon ». Les commentaires transmis au Conseil d'administration traduisaient la crainte qu'une solution mutuellement acceptable n'ait pas encore été trouvée.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a fait part d'opinions divergentes eu égard à ces craintes, considérant que l'avis du GAC avait été suivi par l'ICANN. Le Conseil d'administration de l'ICANN a pris note des efforts de l'organisation ICANN visant à faciliter la réunion des parties. Il a déclaré que ces efforts étaient menés de bonne foi et dans le but « de parvenir à une solution mutuellement acceptable », tel que formulé dans l'avis du GAC d'Abou Dabi. Le Conseil d'administration de l'ICANN a en outre fait savoir qu'il prenait au sérieux l'avis du GAC, pas seulement parce qu'il lui semble important, mais également parce qu'il respecte les statuts constitutifs de l'ICANN. Le Conseil d'administration de l'ICANN a indiqué qu'il attendait avec impatience le communiqué du GAC et qu'il sera prêt à répondre à tout avis consensuel du GAC.

Par ailleurs, certains membres du GAC ont invité l'ensemble des parties à explorer tous les moyens prévus par les procédures applicables afin de trouver une solution mutuellement acceptable.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- Le suivi de la déclaration conjointe GAC/ALAC de l'ICANN64 sur l'EPDP
- Les initiatives de renforcement des capacités et le groupe de discussion GAC/ALAC sur cette question
- D'autres initiatives de coopération intersession

Le GAC et l'ALAC ont accepté de poursuivre leurs efforts conjoints en matière de renforcement des capacités et de coopérer sur des questions politiques présentant un intérêt pour les gouvernements et les utilisateurs finaux eu égard aux séries ultérieures de nouveaux gTLD. En principe, les échanges entre le GAC et l'ALAC pourraient avoir lieu au sein du groupe de discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD, avant de faire l'objet d'un nouvel examen.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec des membres du Conseil de la ccNSO et a abordé des questions liées au PDP relatif au retrait et à l'examen des recommandations politiques générales relatives aux ccTLD IDN. Le lien entre les ccTLD et l'ISO-3166 a été mis en avant plusieurs fois.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC a rencontré des membres du Conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- La phase 2 du processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD
- L'initiative de veille législative de l'ICANN.

Réunion avec l'équipe de travail de la troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence de l'ICANN (ATRT3)

Le GAC s'est réuni en séance plénière avec des membres de l'équipe de travail du GAC de l'ATRT3. L'équipe de travail du GAC a présenté plusieurs questions ayant trait au GAC et à ses relations avec le Conseil d'administration de l'ICANN et d'autres unités constitutives de l'ICANN. Les membres du GAC ont été invités à se porter volontaires pour mener de futurs entretiens avec l'équipe de travail.

Réunion avec la Commission mondiale sur la stabilité du cyberspace (GCSC)

Des membres de la GCSC se sont réunis avec le GAC dans le cadre d'une séance plénière afin de partager des informations sur leurs travaux et d'encourager à l'avenir un dialogue plus poussé avec les membres du GAC. Voici quelques-uns des sujets abordés : la composition, la mission et les projets de normes de la GCSC.

Réunion avec le Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG)

L'UASG s'est réuni avec le GAC dans le cadre d'une séance plénière afin de partager des informations sur ses travaux et d'encourager à l'avenir un dialogue plus poussé avec le GAC. Voici quelques-uns des sujets abordés :

- Présentation et statut de l'acceptation universelle
- Plan d'action de l'UASG pour l'exercice fiscal 2020

- Comment les membres du GAC peuvent aider

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires et des séances consacrées à des sujets d'actualité prévues dans le cadre de l'ICANN65 et portant notamment sur les questions suivantes : le DNS sur le HTTPS, le futur du modèle multipartite de gouvernance, l'impact du RGPD et des recommandations issues de la phase 1 de l'EPDP sur les politiques et procédures existantes, et la politique relative à l'acceptation universelle.

III. Questions internes

1. Composition du GAC

Le GAC a actuellement 178 membres et 37 observateurs.

2. Dirigeants du GAC

Le GAC remercie M. Thiago Jardim (Brésil) pour ses services et lui souhaite une bonne continuation.

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG du GAC a poursuivi la discussion avec le GAC sur les mesures d'atténuation des utilisations malveillantes. Dans la lignée de ses précédents communiqués, le GAC a noté que l'utilisation malveillante du DNS menace la sécurité et la stabilité du DNS, l'acceptation universelle des TLD et la confiance du consommateur. Cela se reflète également dans les recommandations de l'équipe de révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT-RT) dont le GAC a souligné l'importance dans son communiqué de Kobe. Le GAC a accepté d'engager un dialogue avec la communauté de l'ICANN sur une approche plus efficace de l'atténuation des utilisations malveillantes, également dans le but d'adopter des politiques efficaces d'atténuation des utilisations malveillantes pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le PSWG a indiqué que les prochaines étapes devraient inclure un rétablissement des relations avec l'organisation ICANN afin d'obtenir des précisions supplémentaires sur un certain nombre de questions de mise en œuvre contenues dans l'annexe au communiqué d'Hyderabad, le suivi des recommandations de la CCT-RT, et une séance intercommunautaire lors de l'ICANN66 à Montréal.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG)**

Les coprésidents du HRIL WG ont présenté les travaux menés depuis l'ICANN64 pour l'élaboration d'un rapport d'options relatif à la mise en œuvre des valeurs fondamentales des droits de l'homme de l'ICANN dans les opérations du GAC. Des informations sur la diversité de genre et l'accessibilité ont été partagées. Les coprésidents du groupe de travail continueront de travailler avec l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme sur une éventuelle séance intercommunautaire lors de l'ICANN66. L'organisation ICANN a fait un point sur son étude d'impact sur les droits de l'homme. Les membres du GAC sont invités à apporter des contributions entre les séances sur tous les sujets traités par le HRIL WG.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le groupe de travail a tenu son premier atelier de renforcement des capacités en préparation de l'ICANN65 pour les membres africains du GAC avec le généreux soutien du gouvernement marocain et de l'Autorité de régulation nationale du Maroc. Le GAC approuvera le rapport d'évaluation du renforcement des capacités de l'USRWG avant l'ICANN66. Lors de la séance plénière du GAC, l'USRWG a discuté de son plan de travail qui devra être approuvé, des modifications apportées aux règles du GAC relatives au soutien aux déplacements, des éventuelles révisions et améliorations du programme de soutien aux candidats pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, et du financement des futurs ateliers de renforcement des capacités pour l'exercice fiscal 2020. L'USRWG a confirmé son engagement à poursuivre à l'avenir les initiatives de renforcement des capacités avec l'ALAC.

Enfin, Karel Douglas (Trinité-et-Tobago) fera office de coprésident intérimaire du WG jusqu'à nouvel ordre.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE WG)**

Le GOPE WG s'est réuni dans le cadre de séances plénières et non plénières lors de l'ICANN65 afin de débattre d'un document portant sur les directives pour les groupes de travail du GAC, en cours d'élaboration depuis l'ICANN64, visant à compléter les principes opérationnels du GAC. Le président du WG a invité les membres du GAC à faire part de leurs commentaires sur les directives.

4. Groupe de discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le groupe de discussion, formé suite à l'ICANN64 afin de prendre en compte les contributions politiques lors des discussions sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD, s'est réuni pour la première fois à Marrakech. Douze (12) membres du GAC se sont portés volontaires pour participer à cet effort et sont également encouragés à participer aux activités du Groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le groupe de discussion définira les priorités de son action sur la base de la « Fiche de suivi préliminaire du GAC : statut des principaux domaines d'intérêt du GAC se rapportant aux séries ultérieures de nouveaux gTLD ». Le groupe de discussion fera part au GAC de ses délibérations et discussions, et ne s'exprimera pas au nom du GAC.

5. Piste de travail 5 du WG sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD sur les noms géographiques de premier niveau

Un résumé détaillé des commentaires reçus sur le rapport initial complémentaire de la piste de travail 5 a été présenté au GAC. À ce stade, la piste de travail 5 tâche de parvenir à un accord sur une série de recommandations qui sera envoyée à l'ensemble du Groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD à des fins de discussion et d'appel à consensus formel.

6. Groupe d'interaction Conseil d'administration-GAC (BGIG)

Le GAC s'est réuni avec le Groupe d'interaction Conseil d'administration-GAC (BGIG) et a abordé les points suivants :

- La fiche de suivi du Conseil d'administration de l'ICANN en réponse au communiqué du GAC de Kobe
- Le calendrier pour l'examen par le Conseil d'administration du communiqué du GAC de Marrakech
- Les avis du GAC en suspens ou reportés

Les membres du GAC ont suggéré que les échanges entre le GAC et le Conseil d'administration de l'ICANN suite aux réunions de l'ICANN soient moins formels et plus approfondis, et qu'un appel régulier au BGIG soit mis en place.

7. Élections des dirigeants du GAC

Le processus d'élection de 2019 pour les vice-présidents du GAC sera engagé peu après la 65e réunion de l'ICANN. La période de nomination prendra fin le 18 septembre 2019. Si besoin, un processus de vote sera mené jusqu'au 5 novembre 2019, pendant l'ICANN66, moment où les résultats des élections seront annoncés.

8. Questions opérationnelles du GAC

Le GAC a été briefé par le personnel de soutien au GAC sur les prochaines élections, les nouveaux processus de gestion des adhésions, l'assistance aux réunions du GAC, les efforts visant à faciliter la participation aux groupes de travail du GAC et la mise en œuvre de nouvelles politiques de confidentialité de l'organisation ICANN.

IV. Questions importantes pour le GAC

1. Protections des OIG

Le GAC a pris note d'une discussion entre les représentants du Conseil de la GNSO, du GAC et des OIG, observée par un membre du GAC, concernant l'espoir commun de convenir de critères pour la création d'un groupe de discussion chargé d'élaborer des recommandations politiques répondant aux craintes soulevées eu égard à l'accès des OIG à un mécanisme curatif de règlement des litiges.

2. WHOIS et protection des données

Des membres du GAC se sont portés volontaires afin de dresser des listes indicatives des autorités publiques et autres parties concernées faisant des demandes de données d'enregistrement non publiques, en réponse à la demande incluse dans le « Projet de cadre pour un éventuel modèle d'accès unifié » publié le 20 août 2018².

Le GAC souhaite continuer à suivre et évaluer les progrès de l'EPDP de la GNSO et évaluer de nouveau ces progrès d'ici à l'ICANN66.

V. Suivi de l'avis précédent

Les éléments suivants reflètent les questions liées au précédent avis consensuel transmis au Conseil d'administration.

1. Candidatures .AMAZON

Le GAC demande au Conseil d'administration d'expliquer par écrit si oui ou non et pourquoi il estime que sa décision de donner suite aux candidatures .AMAZON, fondée sur une proposition qui, pour les huit pays de la région amazonienne, ne répond pas à leurs craintes, est conforme à l'avis du GAC.

FONDEMENT

² Voir <https://www.icann.org/en/system/files/files/framework-elements-unified-access-model-for-discussion-20aug18-en.pdf> (section F.2. p.9)

Lors de la réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN, plusieurs membres du GAC ont fait part de leurs craintes eu égard à la récente décision du Conseil d'administration jugeant acceptable la proposition de la société Amazon en date du 17 avril 2019 et enjoignant l'organisation ICANN de continuer à traiter les candidatures .AMAZON conformément aux politiques et procédures du programme des nouveaux gTLD. Des craintes ont également été exprimées eu égard à la possibilité que la décision prise dans l'affaire .AMAZON constitue un précédent pour des affaires similaires de délégation de chaînes sensibles qui, selon le GAC, soulèveront à l'avenir des préoccupations d'intérêt public. Plusieurs membres ont fait référence au communiqué d'Abou Dhabi de l'ICANN60 selon lequel :

- a) dans la section « V. Suivi de l'avis précédent », concernant les « candidatures pour .amazon et les chaînes associées », « le GAC a fait part de la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable dans l'affaire des candidatures du gTLD .Amazon pour les pays affectés et pour la société Amazon » ; et
- b) dans la section « VII. Avis consensuel du GAC transmis au Conseil d'administration », concernant les « candidatures pour .amazon et les chaînes associées », « le GAC reconnaît la nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable pour les pays affectés et la société Amazon afin de permettre l'utilisation de .amazon en tant que nom de domaine de premier niveau ».

Plusieurs membres ont également fait référence à la lettre du GAC envoyée au Conseil d'administration le 15 mars 2018 en réponse à la demande du Conseil d'administration « de fournir au Conseil d'administration des informations nouvelles ou supplémentaires concernant l'avis du GAC selon lequel il ne faudrait pas donner suite aux candidatures d'Amazon », avis qui indiquait que « le GAC n'a pas d'informations supplémentaires à fournir au Conseil d'administration à ce sujet autres que celles contenues dans le communiqué du GAC d'Abou Dhabi ».

Certains membres n'étaient pas forcément d'accord ni avec le fondement de ces craintes telles que formulées ci-dessus ni avec l'interprétation de l'avis du GAC à cet égard.

Par ailleurs, certains membres du GAC, lors de la discussion avec le Conseil d'administration de l'ICANN, ont invité l'ensemble des parties à explorer tous les moyens prévus par les procédures applicables afin de trouver une solution mutuellement acceptable.

Cette demande de réponse écrite du Conseil d'administration doit être considérée comme la suite de la discussion tenue entre le GAC et le Conseil d'administration lors de l'ICANN65 et ne doit être interprétée comme un nouvel avis du GAC sur cette question.

2. Codes de pays à 2 caractères en tant que noms de domaine de second niveau

Le GAC craint toujours que l'avis du GAC relatif à la procédure de déblocage des codes de pays de second niveau en vertu des nouveaux gTLD n'ait pas été pris en compte comme prévu, et conseille de prendre des mesures concrètes afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

De plus, le GAC prend note de la fourniture d'un outil de recherche par l'ICANN. Les membres du GAC ont souligné que l'efficacité de l'outil est encore en cours d'évaluation.

Le GAC invite l'ICANN à poursuivre ses échanges avec les membres du GAC concernés afin de répondre à leurs craintes.

3. WHOIS et protection des données

Le GAC rappelle son avis contenu dans le communiqué de Kobe et se réjouit des mesures prises dans le cadre de la phase 2 de l'EPDP.

VI. Prochaine réunion en personne

Le GAC se réunira lors de l'ICANN66 à Montréal au Canada, du 2 au 7 novembre 2019.